

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

RECONVOCAION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

Nombre de membres

en exercice	38
présents	15
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	16
Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 décembre 2023

Date d'affichage

19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI, 1er Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

Présents : Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Philippe VITTORI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI.

Suppléés : François BENEDETTI par louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Francis GIUDICI à Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI à Philippe VITTORI, Marie MONTI FOUILLERON à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI à Dominique FRATICELLI, André ROCCHI à Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LEMAO.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Marion PAOLINI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Lisa FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, Josette FERRARI, Philippe GIOVANNI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

Délibération n° 7123 Objet : Décision modificative du budget principal N°2 (opération d'ordre dans la section d'investissement)

Le Président expose que les études effectués en 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 dans le cadre du projet de l'Ecole des arts ont été suivies de travaux. Il convient d'intégrer les montants aujourd'hui enregistrés aux compte 2031 (frais d'étude), 2088 (autres immobilisations incorporelles) et 2188 (autres immobilisations corporelles) au compte 2313 (constructions) pour permettre notamment la récupération du FCTVA sur le prochain exercice.

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrés en dépenses et en recettes.

- Vu le Code Général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales
- Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14
- Vu la délibération n°1823 du 11 avril 2023 portant approbation du budget primitif de la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

-Article 1 : D'approuver le projet de décision modificative n°2 au budget principal 2023 de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu conformément au tableau ci-après :

Fonctionnement	Investissement
<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses Chapitre 041</i>
-	Article 2313 409 445,03 €
TOTAL 0 €	TOTAL 409 445,03 €
<i>Recettes</i>	<i>Recettes Chapitre 041</i>
-	Article 2031 333 892,03 €
-	Article 2088 1 650 €
-	Article 2188 73 903 €
TOTAL 0 €	TOTAL 409 445,03 €

-Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette affaire et à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VITTORI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
Préfecture le
Le 1^{er} Vice-Président,
Philippe VITTORI